

## ORDONNANCES ÉDICTÉES PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

AVIS PUBLIC est par la présente, donné que lors de la séance ordinaire du 3 février 2015, le conseil de l'arrondissement de Verdun a édicté les ordonnances suivantes :

Nom de l'événement	Lieu(x) de réalisation	Date(s)
<b>Activités promotionnelles organisées par la société de développement commercial Wellington dans le cadre de l'événement Érablière Panache et Bois Rond</b>	portion des rues Wellington et Galt	les 27, 28 et 29 mars 2015
<b>Olympiques spéciaux Québec - Défi de l'ours polaire</b>	Marina de Verdun	le samedi 7 février 2015 13 h à 15 h
<b>Club aquatique du Sud-Ouest (CASO) - Randonnée familiale du parc Angrignon</b>	Traverse du pont Crawford et du boul. Champlain / piste piétonne du parc de l'Honorable-George-O'Reilly en direction de l'arrondissement de LaSalle	le samedi 14 février 2015 de 10 h à 14 h
<b>Travaux de coulée de béton</b>	Centre de ressources intermédiaires Notre-Dame-de-la-Paix, situé au 345, rue Strathmore	Entre les 6 et 27 février 2015.

En vertu des règlements suivants :

- Règlement RCA10 210012 sur la propreté, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun;
- Règlement 1516 concernant l'occupation du domaine public;
- Règlement 1735 régissant un commerce ou une vente temporaire;
- Règlement RCA11 210001 sur le contrôle des animaux

Ces ordonnances entrent en vigueur le jour de la publication du présent avis conformément à la loi.

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun  
 ce 12 février 2015

Caroline Fisette, OMA  
 Directrice du bureau d'arrondissement et  
 Secrétaire d'arrondissement